

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 21/01/2021

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, COLOT Benoît, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle (<i>arrivée 21h</i>), GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bernard, REGAD Bertrand, VUILLERMOZ Sarah.
Absents excusés:	GRENARD Eliane qui donne procuration à PEDROLETTI Marie-Claude, MALAQUIN Christophe qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, DESMARIS Bénédicte, JEANNIN Marie-Claude.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03/12/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET"

Considérant in fine, qu'aucune décision modificative n'est nécessaire, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

II. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE : ANNULATION ET REPRISE DELIBERATION 2020-076 du 03/12/2020

Par délibération n° 2020-076 du 03/12/2020, le Conseil Municipal a actualisé les tarifs des concessions funéraires dont il a notamment permis le renouvellement pour une durée de quinze ans à condition de renoncer à toute nouvelle inhumation.

Selon les articles L 2223-13 et L 2223-15 du CGCT, Madame la Sous-préfète, par courrier en date du 11/01/2021, fait part de l'irrégularité de cette condition et propose la reprise de la délibération sous une autre formulation.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions du cimetière de Septmoncel les Molunes, à compter du 01/01/2021, comme suit :

Concession Funéraire	Durée : 30 ans	Durée : 15 ans
Inhumation	400 €	Avenant de prolongation de 15 ans sur une concession existante : 200 €
Cavurne	300 €	150 €

III. LOTISSEMENT LE GITALET : CESSION PARCELLES

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME rappelle la décision prise par le Conseil Municipal le 03/12/2020 de proroger à compter du 01/01/2021 le mandat de vente sans exclusivité octroyé aux agences immobilières ayant des négociations en cours et à cet effet, fait part de deux propositions :

A) Une offre d'achat émise par l'agence immobilière "La Maison de l'Immobilier » 581, Grande Rue 39310 LAMOURA en faveur de Mme Marie LEROY pour la parcelle n° 21, cadastrée AL 465 et AL 485 d'une surface de 574 m², au prix de 39 273 € TVA sur marge incluse et comprenant les honoraires d'agence.

B) Une offre d'achat émise par l'agence immobilière "L'Immobilière des Rousses" 63, Rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES en faveur de M. Quentin DA SILVA et Melle Charlotte SECRETANT pour la parcelle n° 7, cadastrée AL 473 et AL 475, d'une surface de 822 m², au prix de 56 178 € TVA sur marge incluse et comprenant les honoraires d'agence.

Faisant suite à la décision de la Commission Lotissement en date du 22/12/2020, une proposition d'acquisition a été enregistrée le 13/01/2021 de la part de M. Jean-Luc LEBESLE et Mme Marie-Christine DAVID pour la parcelle n° 8, cadastrée AK 185 et AL 476, d'une surface de 972 M², au prix de 63 180 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la cession des trois lots précités aux conditions indiquées et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 2ème adjointe, pour signer tous documents relatifs à ces dossiers.

IV. LOCATION APPARTEMENT T2 GROUPE SCOLAIRE

Le 21/11/2020, Melle Camille EUVRARD a résilié son bail de location concernant l'appartement T2 situé dans le bâtiment du Groupe Scolaire, au 851, Route de Genève à Septmoncel.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, adjointe et Mme Claudie PILLARD, Conseillère Déléguée, ayant délégation pour intervenir dans les affaires locatives et immobilières de la commune, présentent à l'assemblée les deux candidatures reçues et leur choix porté en faveur de Melle Lucille PETIT, agent de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de louer ledit appartement à Melle Lucille PETIT à compter du 01/03/2021 et autorise M. le Maire ou Mme Elisabeth ARBEZ-CARME à signer le bail de location.

V. PROPOSITION ACQUISITION FRAISE ANCIEN VALTRA

M. le Maire rappelle que lors de l'achat du tracteur Valtra N142, celui-ci était équipé d'une fraise de moindre débit que la fraise turbo des Molunes.

Compte tenu de l'absence d'utilité et après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre en vente ce matériel pour la somme de 3 000 € TTC et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE "SPECIALE" AU PRESIDENT DE L'EPCI

M. le Maire informe l'assemblée que pour mettre fin à certaines incohérences ou pour prendre en considération l'étendue géographique de l'exercice de certaines prérogatives, la loi n° 2004-809 du 13/08/2004 a institué un pouvoir de police intercommunal confié aux présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ainsi, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ayant compétence dans les domaines de :

- l'assainissement non collectif,
- l'élimination des déchets,
- la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,

M. le Maire est favorable à transférer ses pouvoirs de police "spéciale" dans ces domaines au Président de la Communauté de Communes HJSC.

En revanche, il propose de maintenir ses propres pouvoirs de police au sein de la commune concernant :

- l'habitat,
- l'organisation des manifestations sportives et culturelles.

Le Conseil Municipal valide les propositions de M. le Maire, bien que la décision d'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police "spéciale" du maire au président d'EPCI ne relève que du choix du maire.

B) MARCHE ETUDE REPLAN INFRACTUEUX

M. le Maire rappelle que suite aux travaux effectués sur le site du Replan classé en zone Natura 2000 et suite aux rencontres avec les responsables de la biodiversité de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, la collectivité a contacté quatre cabinets d'études pour réaliser une étude d'impact environnemental a posteriori.

Le 24 novembre 2020, un dossier de consultation a été adressé à quatre cabinets d'études en environnement avec un retour attendu pour le 18 décembre 2020

Deux cabinets ont adressé une réponse négative, ne disposant pas du temps nécessaire dans le délai imparti, et les deux autres cabinets n'ont pas donné suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare le marché infructueux et autorise M. le Maire à relancer une consultation.

C) PRESENTATION DU PROJET DE REFONDATION-MODERNISATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET CREATION D'UN LOGO DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. Yanis LAHSINI et Melle Charline GROSSIORD rappellent les difficultés de la gestion du site internet actuel sans l'intervention du concepteur.

Ils ont travaillé à la rédaction d'un cahier des charges pour un nouveau site Septmoncel les Molunes qui sera consultable sur ordinateur, tablette, téléphone avec formulaire de contact, planning de réservation (ex. *pour la maison de l'enfance*), newsletter, ... avec un nouveau logo.

Une partie conception et une partie hébergement sont à envisager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au lancement de la consultation.

D) QUESTION SCOLAIRE : SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières et SIVOS Les Bouchoux La Pesse

M. le Maire rappelle les projets développés sous la précédente mandature concernant la restructuration du réseau des écoles des Moussières, de la Pesse et des Bouchoux.

La commune des Molunes qui a fusionné avec la commune de Septmoncel au 01/01/2017 fait partie du SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières.

Une première délibération avait été prise le 09/12/2019 proposant entre autres, les options suivantes :

- Dans le cas d'un choix de pôle d'école maternelle aux Moussières, les enfants de 2 à 6 ans des Molunes se rendent à l'école des Moussières,
- Dès lors qu'ils sont en primaire, les parents choisissent d'intégrer le pôle primaire de la Pesse/les Bouchoux ou celui de Septmoncel pour limiter l'éloignement.

Au 01/01/2022, les SIVOS Bellecombe-Les-Molunes-Les Moussières et La Pesse-les Bouchoux vont fusionner en un seul SIVOS.

La question est posée de l'adhésion de la commune de Septmoncel les Molunes à ce nouveau SIVOS. Pour des raisons de cohésion territoriale d'une part et compte tenu des conventions entre Lamoura et Septmoncel et des charges supportées pour les structures existantes d'autre part, le Conseil Municipal à l'unanimité n'est pas favorable à l'adhésion de Septmoncel les Molunes au nouveau SIVOS.

Néanmoins, il est d'accord avec le principe de solidarité et la prise en charge des frais de scolarité des enfants des Molunes.

Quatre commissions travaillent actuellement sur les nouveaux projets : Bâtiments, Transport, Petite Enfance et Extra-Scolaire, Fusion des SIVOS.

E) VACCINATION COVID

M. Benoit COLOT dresse un état de la situation par rapport à la vaccination contre la Covid.

75 personnes de plus de 75 ans ont été répertoriées sur le territoire de Septmoncel les Molunes, pouvant donc bénéficier dès à présent de ce vaccin.

Un courrier a été distribué à chacune de ces personnes pour les informer et proposer une aide à l'inscription et au transport pour celles désireuses de se faire vacciner.

A ce jour, le planning de vaccination à la salle des fêtes de Saint-Claude est complet jusqu'au 18 février.

F) TRACKING VEHICULE

M. Samuel VERNEREY propose d'équiper les véhicules de déneigement d'un système de géolocalisation permettant un suivi en temps réel, une meilleure gestion des déplacements, un service aux usagers, tout en veillant aux questions de sécurité et soucis de maintenance.

Une présentation de ce système et de son fonctionnement a pu être évaluée dans une collectivité voisine.

Le coût est de 17 € HT par mois et par véhicule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'installation de ce matériel sur les véhicules communaux et mandate M. Samuel VERNEREY pour gérer ce dossier.

Séance levée à 22h30

Le Maire,



Raphaël PERRIN

Affiché le 28/01/2021